

# Leçon inaugurale

## Portrait-robot de l'assuré social modèle

Faisant l'objet d'un volumineux corpus de lois, prévoyant la couverture des neuf risques sociaux prévus par la Norme minimum de sécurité sociale de l'Organisation internationale du travail, les assurances sociales offrent, en Suisse, un standard très élevé de protection.

Depuis deux décennies environ, l'apparition de phénomènes nouveaux, comme les troubles psychosomatiques et, d'une manière générale, l'augmentation du recours aux assurances sociales, confrontées à des problèmes récurrents de financement, ont conduit le Tribunal fédéral à adopter des solutions jurisprudentielles très calibrées.

La question qui se pose est celle de savoir si ces jurisprudences ne réservent finalement pas les assurances sociales à ceux qui n'en ont pas besoin. Si oui, n'y a-t-il pas une autre voie, au plan législatif, pour éviter cette impasse ?

**Professeure  
Anne-Sylvie Dupont**

**Chaire de droit de la sécurité sociale**

La leçon inaugurale aura lieu  
le **mercredi 27 septembre 2017** à 18h15  
Aula du 1<sup>er</sup>-Mars 26



**unine**

UNIVERSITÉ DE  
NEUCHÂTEL

FACULTÉ DE DROIT